PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 2 décembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 2 décembre 2019 à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 280.12.2019 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

4. Rapport d'activités du conseil

4.1 Administration et développement

4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 5 novembre au 2 décembre 2019

4.1.2 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 251-2019 modifiant le Règlement no 181-2015 et ses amendements en vigueur concernant la tarification de certains biens, services et activités

4.1.3 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 252-2019 concernant les prévisions budgétaires 2020

4.1.4 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 253-2019 concernant les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2020

4.1.5 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 254-2019 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2020

4.1.6 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 255-2019 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration des eaux usées pour l'année 2020

4.1.7 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 256-2019 relatif à l'imposition d'une compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2020

4.1.8 Adoption d'un Programme de reconnaissance des employés et des membres du conseil municipal

4.1.9 Autorisation d'un signataire - Renouvellement d'une entente à intervenir avec la Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean - Années 2020-2021-2022

4.1.10 Utilisation des soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés

4.1.11 Versement d'une subvention en lien avec la politique d'intervention en matière de développement économique suite à une reddition de comptes - Mme Lisa Potvin (Toilettage Saly)

4.1.12 Autorisation de versement de subventions en lien avec la politique d'intervention en matière de développement économique

4.1.13 Octroi d'un contrat à l'entreprise Conception Céline BouchArt - Services professionnels supplémentaires dans le cadre des travaux de réaménagement de la mairie

4.1.14 Approbation du plan de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

4.1.15 Approbation des prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud

4.1.16 Modification du Règlement 198-2016 – Réduction du terme de l’emprunt

4.2 Gestion du territoire

4.2.1 Confirmation du respect des exigences auprès de Rio Tinto Alcan inc. pour la construction d'un bâtiment sur le site du centre récréotouristique le Rigolet - Bail no 123

4.2.2 Octroi d'un mandat au notaire Régis Brassard - Préparation d'un contrat de servitude à intervenir avec Hydro-Québec et Bell Canada dans le cadre d'une convention de réseaux de distribution aériens du développement domiciliaire domaine du Plateau et autorisation de signataires

4.2.3 Entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant la fermeture de routes en période hivernale - Saison 2020-2021

4.2.4 Adoption du règlement 250-2019 modifiant le règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur

4.2.5 Octroi d'un contrat à Hydro-Ressources inc. - Services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures à refaire sur la rue des Prés

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1 Octroi d'un contrat à Pole Architecture pour la réalisation d'un plan conceptuel et d'une estimation de coûts pour fin de demande de subvention pour la rénovation du pavillon sanitaire au Rigolet et de la clôture limitant la plage

4.3.2 Octroi d'un contrat à M. Martin Johnson ing, consultant - Services professionnels dans le cadre du projet de rénovation de la piscine municipale

4.3.3 Contribution financière - Projet « mise en oeuvre du guide d'accompagnement des municipalités attrayantes »

4.4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Représentation du conseil municipal, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

6.1 Motion de félicitations – Ferme Jean-Louis Tremblay inc.

6.2 Motion de félicitations – Mme Karianne Gilbert

6.3 Motion de félicitations – Structures Mur à Mur Ltée

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. **281.12.2019** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Évans Potvin d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucun commentaire.

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **282.12.2019** **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 5 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2019**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 5 novembre au 2 décembre 2019 laquelle totalise la somme de 518 678.85 $. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 251-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 181-2015 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS**

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement nº 251-2019 modifiant le règlement no 181-2015 et ses amendements en vigueur concernant la tarification de certains biens, services et activités.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

4.1.3 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 252-2019 CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020**

M. Évans Potvin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement nº 252-2019 concernant les prévisions budgétaires 2020.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

4.1.4 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 253-2019 CONCERNANT LES COÛTS D'ENTRETIEN DES ROUTES DES LAURENTIDES ET DE LA MONTAGNE POUR L'ANNÉE 2020**

M. Richard Lapointe donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement nº 253-2019 concernant les coûts d'entretien des routes des laurentides et de la montagne pour l'année 2020.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

4.1.5 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 254-2019 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2020**

M. Martin Voyer donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement nº 254-2019 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2020.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

4.1.6 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 255-2019 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2020**

M. Lévis Duchesne donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement nº 255-2019 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration des eaux usées pour l'année 2020.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

4.1.7 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 256-2019 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION**

RELATIVE À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL, AGRICOLE, INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL POUR L'ANNÉE 2020

M. Sylvain Lavoie donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 256-2019 relatif à l'imposition d'une compensation relative à la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2020.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

4.1.8 **283.12.2019** **ADOPTION D'UN PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'adopter le Programme de reconnaissance des employés et des membres du conseil municipal lequel vise à :

- Récompenser les anneés de service de son personnel
- Favoriser l'accomplissement de son personnel
- Souligner les événements manquant dans la vie et la carrière des membres du personnel, du conseil municipal et des présidents et présidentes des organismes découlant de la Municipalité
- Mettre en place les conditions qui facilitent l'expression de la reconnaissance

Ce Programme remplace la Politique de reconnaissance des évéments familiaux adoptée en février 2012 et la Politique de reconnaissance des années de services à l'intention du personnel adoptée en octobre 2013.

Adoptée à l'unanimité

4.1.9 **284.12.2019** **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN - ANNÉES 2020-2021-2022**

Considérant que les municipalités sont soumises à la *Loi sur les archives* (L.R.Q. A-21.1) pour la conservation et la gestion des archives publiques;

Considérant que les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe de la loi doivent adopter une politique de gestion de leurs documents actifs et semi-actifs;

Considérant qu'un organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe de la loi doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation du ministre son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Considérant que tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement du gouvernement, assumer la gestion de ses documents inactifs et historiques.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin d'autoriser monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un protocole d'entente à intervenir avec la Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean pour la gestion documentaire et le traitement des archives historiques de la Ville pour les années 2020 à 2022, le tout pour la somme de 17 892 $. Ce protocole d'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.10 **285.12.2019** **UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES DE**

RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS FERMÉS

Considérant qu'à la suite de la fermeture de règlements d'emprunts, un solde de l'ordre de 48 219,84 $ est disponible;

Considérant que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés peuvent être affectés au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts;

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Luc Maltais d'affecter pour l'exercice financier 2019 en réduction du service de la dette des règlements, les soldes disponibles des règlements d'emprunt suivants :

Règlement no 46-2007 | Rue de la Plaine | 8 777,94 $
Règlement no 63-2008 | Asphaltage de diverses rues | 17 000 $
Règlement no 146-2013 | Réservoir centre-ville | 5 670,78 $
Règlement no 82-2009 | Asphaltage | 4 432,01 $
Règlement no 83-2009 | Aqueduc 3e rang Est | 3 578,11 $
Règlement no 147-2013 | Maison des jeunes | 8 761 $

Adoptée à l'unanimité

4.1.11 **286.12.2019** **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUITE À UNE REDDITION DE COMPTES - MME LISA POTVIN (TOILETTAGE SALY)**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Évans Potvin d'autoriser, suite au dépôt d'une reddition de comptes dans le cadre de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement de la dernière tranche de subvention (80 %) au promoteur suivant :

Madame Lisa Potvin Toilettage Saly	1 632 $

Adoptée à l'unanimité

4.1.12 **287.12.2019** **AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer d'autoriser en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière aux promoteurs suivants, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteur	Aide financière accordée
Mme Jasmine Gagnon Boxer Jasmine	Volet 1 2 280 $
M. Richard Gaudreault Happy-Pomme	Volet 2 2 160 $

La Ville versera aux promoteurs, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 20 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, les promoteurs doivent produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie, accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

Adoptée à l'unanimité

4.1.13 **288.12.2019** **OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE CONCEPTION CÉLINE BOUCHART - SERVICES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE**

Considérant que la Ville souhaite optimiser son espace de travail à la mairie en relocalisant la salle d'archives, réaménageant la salle du conseil municipal, la cuisine et la salle des comités;

Considérant que l'entreprise Conception Céline BouchArt avait déjà un mandat de réaménagement intérieur et que ces nouvelles demandes s'ajoutent au projet initialement accordé;

Considérant que la Ville souhaite se doter d'un nouveau concept décoratif professionnel dans le cadre du réaménagement des salles mentionnées ci-haut.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accorder à l'entreprise Conception Céline BouchArt un contrat au montant de 4 905 $ plus les taxes applicables pour la réalisation d'un concept de réaménagement de la mairie.

Adoptée à l'unanimité

4.1.14 **289.12.2019** **APPROBATION DU PLAN DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2020-2023 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Richard Lapointe d'approuver le dépôt du plan de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean pour les années 2020-2023. Ce plan fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.15 **290.12.2019** **APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR SUD**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accepte les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 115 550 $ dont une quote-part pour la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix qui se chiffre à 5 320 $.

Adoptée à l'unanimité

4.1.16 **291.12.2019** **MODIFICATION DU RÈGLEMENT 198-2016 – RÉDUCTION DU TERME DE L'EMPRUNT**

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le Règlement nº 198-2016;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a décrété, par le biais du Règlement nº 198-2016 un emprunt d'un montant de 1 356 548 $ sur une période de vingt (20) ans pour l'acquisition d'un terrain et des travaux de construction d'infrastructures de rues, d'aqueduc et d'égout pour la phase 3 du développement domiciliaire du domaine du Plateau;

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

QUE le 2e paragraphe de l'article 4 est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 356 548 $ sur une période de quinze (15) ans. »

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **292.12.2019** **CONFIRMATION DU RESPECT DES EXIGENCES AUPRÈS DE RIO TINTO ALCAN INC. POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SUR LE SITE DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET - BAIL NO 123**

Considérant que la Ville souhaite construire un bâtiment de type garage de 24 pieds x 30 pieds au centre récréotouristique le Rigolet;

Considérant que la Ville souhaite effectuer une coupe d'arbres ou de branches sur ce terrain pour réaliser les travaux;

Considérant que le terrain appartient à l'entreprise Rio Tinto Alcan inc.;

Considérant que la Ville a obtenu l'autorisation pour réaliser les travaux sous certaines conditions.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

De confirmer à l'entreprise Rio Tinto Alcan inc. que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix respectera les exigences demandées pour procéder à la construction d'un bâtiment sur le site du centre récréotouristique le Rigolet. Le protocole d'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **293.12.2019** **OCTROI D'UN MANDAT AU NOTAIRE RÉGIS BRASSARD - PRÉPARATION D'UN CONTRAT DE SERVITUDE À INTERVENIR AVEC HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION AÉRIENS DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DOMAINE DU PLATEAU ET AUTORISATION DE SIGNATAIRES**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Monsieur Régis Brassard, notaire un mandat pour la préparation d'un contrat de servitude à intervenir avec Hydro-Québec et Bell Canada dans le cadre d'une convention de réseaux de distribution aériens du développement domiciliaire domaine du Plateau;

D'autoriser monsieur André Fortin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix le contrat de servitude

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **294.12.2019** **ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS CONCERNANT LA FERMETURE DE ROUTES EN PÉRIODE HIVERNALE - SAISON 2020-2021**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a proposé à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix la signature d'une entente

demandant à la Ville la responsabilité de s'occuper de la fermeture du rang du Poste (intersection rue Saint-André et route Saint-André) et de la route collectrice (rang Caron) lors de tempêtes hivernales ou de situations d'urgence;

Considérant que le ministère offre à la Ville une compensation;

Considérant la liste de droits et obligations de la Ville dans cette entente;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ne possède pas suffisamment d'effectifs humains et matériels à prioriser pour le ministère en pareilles situations;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix deviendra responsable au niveau de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix n'autorise pas la signature de l'entente de fermeture de routes en période hivernale pour le rang du Poste (intersection rue - Saint-André et route Saint-André) et la route collectrice (rang Caron) pour les saisons hivernales 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 **295.12.2019** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 250-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

Considérant que la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est régie par la Loi sur les Cités et Villes et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que le règlement de zonage (22-99) et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal ;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été préalablement adopté et soumis à la consultation publique;

Considérant que le second projet de règlement a fait l'objet du processus d'approbation référendaire en vertu de la Loi.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais : d'adopter le présent règlement portant le nº 250-2019, lequel décrète et statue ce qui suit :

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 **296.12.2019** **OCTROI D'UN CONTRAT À HYDRO-RESSOURCES INC. - SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES À REFAIRE SUR LA RUE DES PRÉS**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe d'octroyer un contrat à l'entreprise Hydro-Ressources inc. au montant de 6 600 $ plus les taxes applicables pour des services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures à refaire sur la rue des Prés

Adoptée à l'unanimité

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 **297.12.2019** **OCTROI D'UN CONTRAT À POLE ARCHITECTURE POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN CONCEPTUEL ET D'UNE ESTIMATION DE COÛTS POUR FIN DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DU PAVILLON SANITAIRE AU RIGOLET ET DE LA CLÔTURE LIMITANT LA PLAGE**

Considérant l'opportunité de financement offerte dans le cadre programme "Accessibilité au sport et au loisir" dont l'appel de projets est en cours jusqu'au 21 février 2020;

Considérant la recommandation de la Société des loisirs de Mélabetchouan-Lac-à-la-croix concernant les besoins de rénovation sur le site du Centre récréotouristique le Rigolet;

Considérant les documents requis à joindre avec la demande de financement au programme.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à Pole Architecture le contrat de réalisation d'un plan conceptuel et d'une estimation de coûts pour fin de demande de subvention pour la rénovation du pavillon sanitaire au Rigolet et de la clôture limitant la plage, pour la somme de 8 718 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 25 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 **298.12.2019** **OCTROI D'UN CONTRAT À M. MARTIN JOHNSON ING, CONSULTANT - SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Considérant qu'il y a lieu de déterminer et de préciser au maximum les besoins en rénovation de la piscine municipale dans le cadre du projet en cours et de réaliser un programme fonctionnel et technique (PFT);

Considérant la recommandation d'utiliser la formule d'octroi de contrat clé en main à un entrepreneur général, sous réserve de l'accord du Ministère, pour la réalisation des travaux.

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à M. Martin Jonhson ingénieur consultant un contrat de services professionnels dans le cadre du projet de rénovation de la piscine municipale aux fins de préparer un programme professionnel et technique (PFT) au taux horaire de 125 $/ hre et de 0,45$ /km pour les déplacements au besoin.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **299.12.2019** **CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROJET « MISE EN OEUVRE DU GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS ATTRAYANTES »**

Considérant l'acceptation par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion du projet « Mise en œuvre du guide d'accompagnement des municipalités attrayantes » présenté par les trois MRC du Lac-Saint-Jean dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité;

Considérant l'octroi par le ministère d'une somme de 34 000 $ pour 2019-2020 correspondant à 50 % des coûts du projet qui sera déployé dans six municipalités du Lac-Saint-Jean, à raison de deux par MRC;

Considérant que le montage financier du projet implique une contribution financière de 5 667 $ par MRC et de 2 833 $ par municipalité;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est l'une des six municipalités ciblées pour participer à ce projet;

Considérant que la MRC du Domaine-du-Roy est désignée pour agir à titre de mandataire auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion;

Considérant qu'il y a lieu de confirmer l'engagement financier de la Ville dans le projet « Mise en œuvre du guide d'accompagnement des municipalités attrayantes ».

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De confirmer notre engagement financier au projet « Mise en œuvre du guide d'accompagnement des municipalités attrayantes » en autorisant le versement d'une somme de 2 833 $ à la MRC Domaine-du-Roy.

Adoptée à l'unanimité

4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.4.1 **300.12.2019** **REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Demandeur	***Demande***	***Montant prévu au tableau des dons***
Tournoi junior provincial Mario Tremblay	Commandite	50 $
Chevaliers de Colomb #3066 - Métabetchouan	Guignolée annuelle	50 $
Morneau	Achat de billets – Ballet Casse-Noisette	2 billets à 125 $ / billet 250 $
Club des aînés	Commandite cocktail	125 $
Centre de ressources pour hommes Optimum	Don	50 $
Fondation canadienne du rein	Don	200 $
Fabrique Saint-Jérôme	Achat de publicité	80 $
Fabrique Sainte-Croix	Achat de publicité	80 $

Adoptée à l'unanimité

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

6.1 **301.12.2019** **MOTION DE FÉLICITATIONS - FERME JEAN-LOUIS TREMBLAY INC.**

M. Luc Maltais présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de la Ferme Jean-Louis Tremblay inc. (M. François Tremblay) pour s'être mérité la troisième place dans la catégorie Argent au classement régional de l'Ordre national du mérite agricole 2019 ainsi que le mérite Promutuel Assurance de la prévention (gagnant régional).

Adoptée à l'unanimité

6.2 **302.12.2019** **MOTION DE FÉLICITATIONS - MME KARIANNE GILBERT**

M. Lévis Duchesne présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur karianne Gilbert pour le lancement officiel de son premier album *Rose&Soul* le 23 novembre dernier, lors d'une soirée spectacle à la Boite à Bleuets d'Alma. Les membres du conseil lui souhaitent un franc succès dans sa carrière.

Adoptée à l'unanimité

6.3 **303.12.2019** **MOTION DE FÉLICITATIONS - STRUCTURES MUR À MUR LTEE**

M. Martin Voyer présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de l'entreprise Structures Mur à Mur Ltee laquelle était finaliste dans la catégorie Essor lors du gala de la Chambre de commerce et d'industrie qui s'est tenu le 8 novembre dernier.

Adoptée à l'unanimité

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier